

Décision

Générale

colonial

Décision n° 993 Enseignement

n° 993

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 10 du 01/10/1950

Date de publication

4 octobre 1950

Date du numéro

1 octobre 1950

TEXTE INTÉGRAL

Est acceptée pour compter du 1° octobre 1950 la démission de son emploi offerte par Mlle pauliac (Micielle), institutrice auxiliaire, 1er catégorie, en service de l'école de Djibouti. Mme Barra (iCiimille), de retour de congé, est engagée en qualité d'institutrice auxiliaire 1er catégorie, pour servir de l'école de Djibouti et pour compter du 1er octobre 1950.